



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20250213-DEL\_2025\_02\_009-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2025  
Date de réception préfecture : 18/02/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-02-013 et DEL-2025-02-014), M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H20, n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-001), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL  
Mme Nicole MARIE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS  
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Mohamed DEHBI  
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. Christophe OLIVIER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)  
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Karine LORIN  
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. Gilles MORICHAUD

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 février 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 février 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA REQUALIFICATION DU PARKING DU CENTRE CULTUREL JACQUES BREL**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2311-3,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables visant à déployer les énergies renouvelables sur le territoire,

Vu la délibération n°2023-11-088 du Conseil municipal du 30 novembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Considérant qu'il convient d'opter pour une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la requalification du parking du centre culturel Jacques BREL,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 6 février 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU par procuration, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE ayant voté contre),

APPROUVE la création de l'Autorisation de Programme « Requalification du parking du centre culturel Jacques Brel » selon la répartition suivante :

**Programme°: Requalification parking CCIB -- Février 2025¶  
(montants exprimés en TTC)¶**

Total prévisionnel	Dépenses déjà mandatées avant la mise en place de l'APCP	Montant du programme déployé en crédits de paiement	Réalizations prévisionnelles					
			CP 2025		CP 2026		CP 2027	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
1 617 244,16	7 244,16	1 610 000	200 000	12.42%	1 200 000	74.53%	210 000	13.04%

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 13 février 2025,

Le Maire,

Victor DA SILVA



Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 18 février 2025.